



Hyloris Pharmaceuticals SA

Boulevard Patience & Beaujonc 3/1
4000 Liège, Belgique
Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(ci-après dénommée « **Société** »)

Vote par Lettre

La Société convoque cordialement les participants à voter par correspondance en vue de l'assemblée générale ordinaire ("l'Assemblée") qui se tiendra le **mardi 13 juin 2023 à 14h00** au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique.**

Veillez envoyer un formulaire de vote par lettre complété, daté et signé à la Société au plus tard le **mercredi 7 juin 2023** (date de réception par la Société), par e-mail à corporate@hyloris.com ou par courrier à l'adresse *Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Koenraad Van der Elst, Directeur juridique.*

Veillez noter que la société rejettera les votes par lettre qui arrivent en retard ou qui ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans la convocation.

Le/la soussigné(e), (nom et prénom) ou (Pour les personnes morales) représentée par)

Demeurant/ayant son siège social à :

- i. propriétaire de _____ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- ii. propriétaire de _____ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues par la convocation (**Compléter le cas échéant**).

Vote par lettre:

De la manière indiquée ci-dessous en ce qui concerne les résolutions proposées à l'Assemblée, qui se tiendra le **mardi 13 juin 2023 à 14h00** au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgium** et pour voter ou s'abstenir en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous.

Veillez noter que les formulaires de vote en blanc sont nuls. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote concernant l'une des résolutions proposées ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, l'actionnaire s'abstiendra de voter concernant cette résolution proposée. S'il y a lieu de voter sur des décisions à prendre par l'assemblée, pendant l'assemblée, concernant le déroulement et/ou l'organisation de l'assemblée, sous réserve du respect du Code Belge des Sociétés et Associations, l'actionnaire s'abstiendra de voter.

En cas de modifications de l'ordre du jour et/ou de propositions de résolution, telles que décrites ci-dessus, la Société publiera, au plus tard le lundi **29 mai 2023**, un ordre du jour révisé comportant les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour et/ou les propositions de résolution supplémentaires.

Parallèlement à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition sur son site Internet un formulaire de procuration et un formulaire de vote par correspondance modifiés, à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2023>. Les formulaires de procuration qui sont parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent, d'une part, valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les procurations s'appliquent. D'autre part, le mandataire s'abstiendra de voter sur tous les nouveaux points de l'ordre du jour ou sur les résolutions proposées. Par conséquent, les actionnaires ont la possibilité de soumettre une nouvelle procuration en utilisant les formulaires modifiés, conformément à la convocation.

La Société mettra à la disposition des actionnaires et des détenteurs de warrants représentés par procuration une vidéoconférence en direct de l'Assemblée. Les actionnaires et les détenteurs de warrants qui fournissent à la Société une adresse électronique dans la section désignée ci-dessous, recevront un lien pour suivre la vidéoconférence.

Adresse e-mail : _____

(Compléter en écriture claire)

Ordre du jour et votes

1. **Prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

2. **Prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

3. **Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'affectation des résultats**

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'affectation des résultats telle qu'établie par le Conseil d'administration. L'affectation des résultats se présente comme suit :

Perte de l'exercice 2022	(€ 903.445)
Perte reportée de l'exercice précédent	(€ 14.434.028)
Perte à reporter	(€ 15.337.473)

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

4. **Prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

5. **Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

6. **Donner décharge aux membres du Conseil d'administration**

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge à chaque membre du Conseil d'administration pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

7. Donner décharge au commissaire aux comptes

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

8. Voter (vote consultative) le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (vote consultatif)

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel qu'élaboré dans le rapport annuel à la *sous-section Rapport de rémunération du Chapitre 2 intitulé Gouvernance d'entreprise*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2022 sur le site Internet de la Société à l'adresse www.hyloris.com/ar22.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Fait à _____, le _____ 2023

par

(nom et prénom) ou (pour les personnes morales) représentée par))

Signature(s):